

PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

AMÉLIORER VOS PERFORMANCES

Suivi agronomique Individuel

Nos certifications :

**UN CONSEIL
PHYTOPHARMACEUTIQUE
NEUTRE ET OBJECTIF !**

AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE,
SOUS LE NUMÉRO
IF01762

La Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytosanitaires sous le numéro IF01762.

Les prestations de la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle respectent un cahier des charges précis et sont certifiées AFNOR.

La Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle est titulaire d'un contrat d'assurance n°70124830 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

Conception graphique : Chambre d'agriculture 54 - Mai 2021 - Crédits photos : Chambres d'agriculture 54

Les + PROagri

- > **Des conseillers** spécialisés
- > **Une expertise** pluridisciplinaire, des références locales
- > **Une connaissance** fine des territoires
- > **Un conseil indépendant**

Vos contacts

Service Agronomie - Environnement

Amélia PRANDO - Secrétaire - 03 83 93 34 12
agronomie-environnement@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle
5 rue de la Vologne - bât A - 54520 LAXOU

<https://meurthe-et-moselle.chambre-agriculture.fr>



<https://meurthe-et-moselle.chambre-agriculture.fr>





Notre prestation : une formule sur-mesure

Vous souhaitez optimiser votre atelier grandes cultures et adapter votre système à vos moyens de production, au contexte économique, environnemental, réglementaire et à vos motivations ? Forts de leur expertise et des références du réseau des Chambres d'agriculture, des réseaux techniques, nos conseillers sont à vos côtés pour définir des itinéraires culturaux sur mesure et vous aider à concevoir vos systèmes de cultures en maîtrisant leur coût.



INFORMATION RÉGULIÈRE

Abonnement aux bulletins techniques
(30 bulletins / an)



CONSEIL INDIVIDUEL

Un suivi individuel de 2 à 6 heures à la carte



UNE RÉUNION TECHNIQUE HIVERNALE

Présentant les résultats des expérimentations
en grandes cultures

Le + Chambre d'agriculture:

- Références du réseau des Chambres d'agriculture
- Des compétences pluridisciplinaires

Notre offre :



TARIFS

Campagne 2023 - 2024,
en suivi individuel

- Niveau 1 :**
2h de conseil 284 € HT
- Niveau 2 :**
4h de conseil 426 € HT
- Niveau 3 :**
6h de conseil 568 € HT

DURÉE DE LA PRESTATION

Sur une campagne agricole



PRESTATIONS ADDITIONNELLES

- Abonnement MesParcelles
- Déclaration PAC

En chiffres :

50 parcelles
d'observatoires et
expérimentation
suivies / an



+ de 20 groupes
accompagnés par la Chambre
d'agriculture
(AgriMieux, GIEE, GVA, groupe 30 000...)



Sources : Données Chambre d'agriculture 54 - Mai 2021

